

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUSE DE CLERANS

COMPTE RENDU DU 27 MAI 2024

PRESENTS

M. MONTI, M. MOURET, Mme BEYNEY, M. BARBAT, M. GAUME, M. GEERDENS, Mme NISSATO, Mme TORRES

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES

M. BIATO, M. REVERSADE

1. Approbation des comptes rendus des conseils municipaux

Le Conseil Municipal approuve le CR de la réunion du 15 avril 2024 à l'unanimité.

2. Travaux à la salle des fêtes

Les travaux sont pratiquement terminés. Il faut encore finaliser la pose des plinthes au sol et au plafond, la pose de lisses sur les murs, et nettoyer le bar.

Mme BEYNEY suggère d'installer une table à langer dans les toilettes.

Les peintures extérieures sont prévues pour le courant de l'été.

Le Conseil visitera la salle le lundi 3 juin à 9h.

3. <u>Ligne d'emprunt – ligne de trésorerie</u>

Pour permettre à la Commune de disposer d'une trésorerie suffisante, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à rechercher une offre d'emprunt couvrant les travaux engagés à la salle des fêtes :

- 70 000 € en prêt correspondant aux sommes autofinancées,
- 43 500 € en crédit relais en attendant de recevoir les subventions accordées,

et à activer une ligne de trésorerie de 25 000 €.

Le Conseil prévoit de se réunir à partir du 10 juin pour examiner les offres.

4. Biens sans maître au Bourg de Clérans

Selon l'article L1123-1 du Code Général de la Propriété des personnes publiques, lorsqu'une succession est ouverte depuis plus de 30 ans et qu'aucun héritier ne s'est présenté, le bien immobilier, bâti ou non bâti, est acquis de plein droit par la commune.

C'est le cas des parcelles D45, D46, D51 au Bourg de Clérans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à finaliser ce dossier « Biens sans maître » auprès des services fiscaux.

Cause de Clérans

5. Changement de notaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à contacter Me Laurent PEYBERNES, notaire domicilié 27 rue Sainte Catherine à Bergerac, pour traiter les affaires de la commune, en remplacement de l'office notarial DIOT-DUDREUILH à Lalinde.

6. Elections européennes du 9 juin 2024 – Constitution du Bureau

Le Conseil procède à la désignation des assesseurs et présidents pour 5 tranches horaires. Les bureaux seront ouverts de 8h à 18h.

7. Cérémonies du 8 juin et 21-23 juin 2024

Mme TORRES nous présente le déroulement des cérémonies du samedi 8 juin 1945 (Cause de Clérans : 11h), et du dimanche 23 juin (Cendrieux à 10h30).

Porte-drapeaux

Afin de renforcer l'équipe de porte-drapeaux de la section des Anciens Combattants de la Commune de Cause de Clérans, M. le Maire propose de nommer comme porte-drapeau M. Jean-Pierre TORRES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition, avec prise de fonction immédiate.

L'équipe de porte-drapeaux se compose aujourd'hui de :

- M. Yves LESCOMBE
- M. Alain GREZEL
- M. Jean-Pierre TORRES

8. Questions diverses

<u>DFCI de Liorac</u>: Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour une participation de la Commune à l'entretien des pistes dans la forêt de Liorac. Le montant est de 287,54 € par an, pour 2023 et 2024.

9. Prochaine réunion

Mercredi 26 juin 2024 à 10h

Fin de la réunion : 22h30

2

Cause de Clérans